



Compte-rendu de la réunion publique du 09/10/18

Objet : Lancement du projet de territoire Adour en amont d'Aire

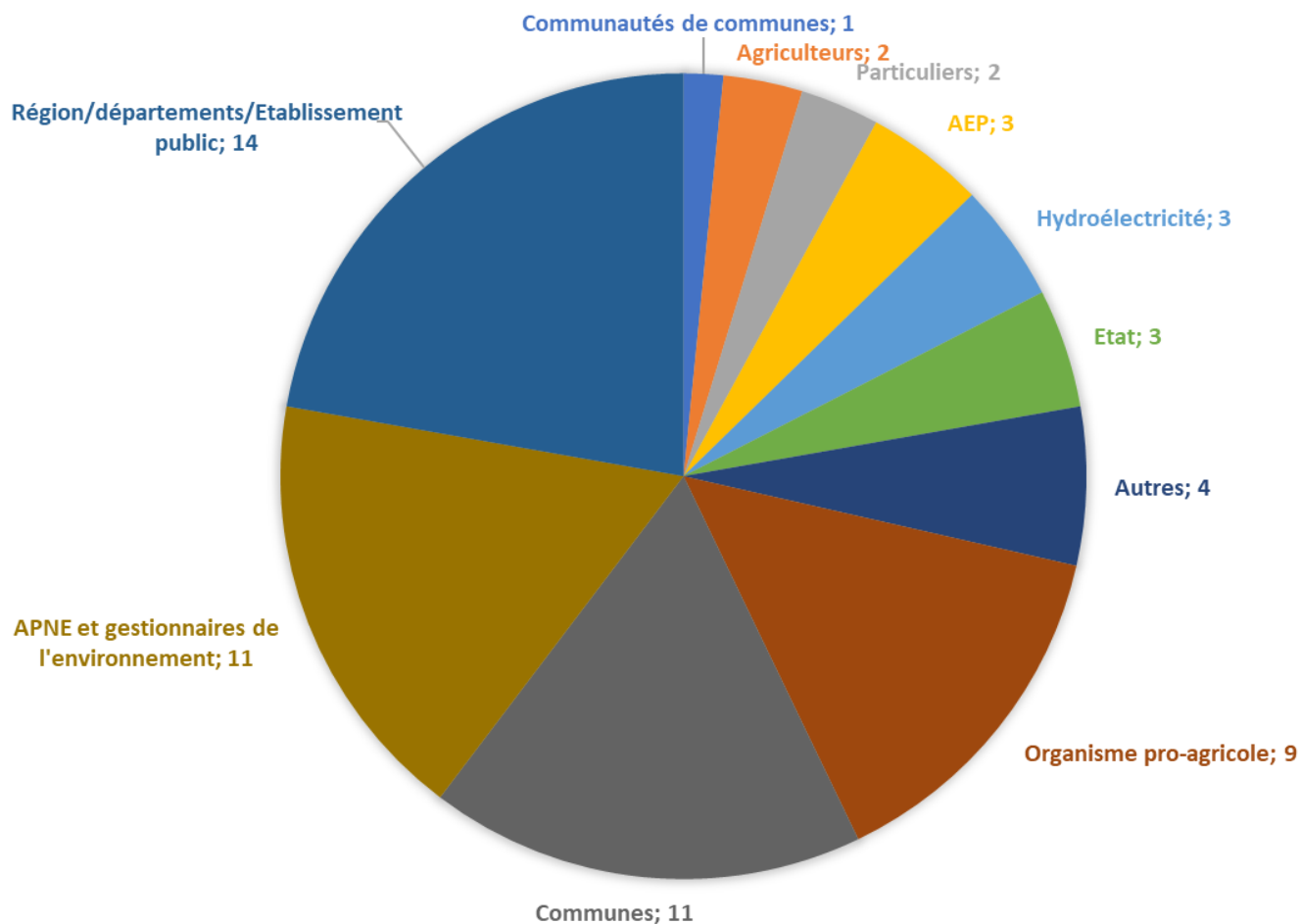
Pièces jointes : - Plaquette de communication
- Présentation projetée pendant la réunion

Introduction :

Introduction du Président de l'Institution Adour, M. Paul Carrère.
Introduction de la Préfète des Hautes-Pyrénées, Mme Béatrice Lagarde.
Introduction de la Préfète du Gers, Mme Catherine Seguin.

Participation :

Ce lancement a réuni **62 participants** représentant différents types d'usagers (voir graphique).
Voir également la liste complète des participants en annexe.



Rappel du contexte :

L'eau potable, l'hydroélectricité, l'irrigation ou encore la pisciculture... l'Adour est une ressource partagée par de nombreuses activités du territoire. Le secteur d'Aire-sur-l'Adour jusqu'aux Pyrénées est identifié comme étant en déséquilibre : les prélèvements et besoins en eau (usages humains et milieu) sont supérieurs aux ressources disponibles. Afin de trouver des solutions partagées par tous, l'Institution Adour lance une concertation qui impliquera toutes les activités en lien avec l'eau : le projet de territoire Adour amont.

Un projet de territoire, c'est quoi ?

L'instruction ministérielle du 4 juin 2015 définit le projet de territoire comme un outil qui conditionne le financement par les Agences de l'eau de l'ensemble des actions visant à retrouver un équilibre quantitatif, dont la création de retenue de substitution si nécessaire.

Il est l'occasion de réétudier la diversité des actions envisageables pour satisfaire l'ensemble des besoins en eau du territoire et de formaliser un accord allant dans le sens de l'intérêt général et intégrant le changement climatique à venir.

Parmi les solutions alternatives à la création d'un réservoir, de nombreuses pistes peuvent être explorées, dont nécessairement des économies d'eau pouvant se traduire par des modifications de pratiques et des usages, une meilleure gestion de la ressource et retenues existantes, une augmentation des capacités de réservoirs existants, etc. ou encore plus probablement un mix de solutions.

Une concertation, c'est quoi ?

La concertation se distingue de la consultation par le fait qu'elle ne se limite pas à une simple demande d'avis. Un processus de concertation suppose un travail collaboratif qui implique le partage de connaissances, la confrontation de points de vue, la définition d'objectifs partagés, la génération d'idées nouvelles, etc. La concertation se distingue également de la codécision dans le sens où elle n'aboutit pas directement à la décision, mais elle vise à la préparer. Ici, c'est la CLE1 (Commission Locale de l'Eau) qui sera chargée de valider les propositions faites. La concertation a toutefois un poids important car sans accord de vision, les financements de l'Agence de l'eau ne pourront être mobilisés

- **Présentation détaillée du projet :**

Présentation du projet de territoire par le chargé de mission à l'Institution Adour, M. Florian Urban et par la coordinatrice du groupement d'études en charge de la concertation, Mme Elsa Leteurtre.

Présentation du garant de la concertation, M. Michel Riou.

➔ *Voir la présentation téléchargeable sur le site internet de l'Institution Adour.*

Un temps d'échange plus libre autour de plusieurs posters présentant la démarche et le territoire a ensuite été proposé.

- **Questions/réponses :**

Dominique PORTIER, représentante de Nature en Occitanie rappelle le cadre posé par le rapport BISCH, rapport de la cellule d'expertise relative à la gestion quantitative de l'eau pour faire face aux épisodes de sécheresses et demande à ce que ce rapport soit accessible sur la plateforme de partage des connaissances. Ce rapport est par ailleurs téléchargeable ici : [Rapport de la cellule d'expertise relative à la gestion quantitative de l'eau pour faire face aux épisodes de sécheresse](#)

Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées répond que ce document très important pour la démarche des projets de territoire sera largement diffusé.

Dominique PORTIER, représentante de Nature en Occitanie rappelle que dans ce rapport, il est prévu que le volet qualitatif doit être pris en compte dans la démarche projet de territoire. Elle demande si cela sera le cas dans cette démarche.

M. URBAN répond que cela sera bien évidemment le cas, comme cela a été rappelé dans le rapport du Préfet BISCH et comme cela était initialement prévu dans l'instruction du 4 juin 2015 à l'origine des projets de territoire. Cela dit, le volet qualitatif sera abordé lorsqu'il est en lien avec le quantitatif, comme cela est indiqué dans les documents cadrant ce projet.

Gil ADISSON, Président de PYREN SAS et de l'Union des producteurs de l'Adour demande si le changement climatique est bien pris en compte dans le calcul du déficit.

M. URBAN rappelle que Adour 2050 reste une étude prospective à grande échelle et que ses conclusions sont des tendances. Il n'est pas possible de transposer ces tendances en valeurs hydrologiques précises qui sont à la base du calcul du déficit.

Michel JOFFRE, représentant de FNE demande pourquoi le projet se limite à un sous-territoire du PGE (le 221), et notamment pourquoi il n'inclut pas l'Arros.

M. URBAN répond que l'origine du périmètre est le déficit calculé sur celui-ci. Contrairement aux autres périmètres du secteur, le périmètre 221 (qui correspond aux limites du projet de territoire Adour en amont d'Aire) est en déficit, de l'ordre de 14,3 Mm³. L'Arros, intégralement contenu dans le périmètre 222 est considéré à l'équilibre et ne fait donc pas l'objet d'un projet de territoire.

Roland DUBERTRAND, élu à la Communauté de Communes Adour Madiran exprime son désaccord avec ce choix de périmètre. Il précise qu'une baisse des débits naturels sur l'Arros est observé depuis plusieurs années, ce qui pourra provoquer à terme des problèmes de déficit si le seuil de 1m³/s est conservé à Izotges. Il demande par ailleurs à connaître les coûts inhérents au projet.

M. CARRERE répond que la démarche s'inscrit sur un territoire en déficit au moment du lancement du projet et non pas sur un déficit potentiellement à venir. Cela correspond à un déjà périmètre important (plus de 1500 km²) avec des contraintes associées et un coût important, il faut donc prioriser la démarche et se focaliser sur le territoire présentant un déficit important actuellement.

Pour ce qui est du financement du projet, il est assuré à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau Adour Garonne et 30% par les départements des Hautes-Pyrénées, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques au prorata de leur surface sur le projet. Les coûts du projet pour la première phase sont liés à l'animation (1,5 ETP – 175 000 euros), à l'accompagnement dans la concertation par un bureau d'étude (180 000 euros), au renouvellement du bilan besoins-ressources (96 000 euros) et à divers autres postes de dépense (communication, garants, etc...) pour un montant total global de 562 000 euros.

Alain BAUDRY, représentant des Amis de la terre 32 et de Nature en Occitanie rappelle qu'aborder le sujet de l'eau sur un territoire avec de multiples usages n'est pas une chose facile. Beaucoup de points de vue se confrontent et l'intérêt d'un projet de territoire réside dans la mise en discussion de toutes ces sensibilités.

- **Commentaires écrits** :

Plusieurs commentaires écrits ont été déposés par les participants au cours de la soirée. Il en sera tenu compte. Les commentaires appelant une réponse publique seront compilés et publiés au cours de la démarche.

- **Annexe** : liste de présence

NOM	PRENOM	STRUCTURE
Adisson	Gil	PYREN SAS
Aubié-Legendre	Sandrine	DDT32
Autigeon	Christiane	CD65
Baudry	Alain	FNE MP
Bayle	Daniel	Particulier
Belair	Kevin	IA
Benis	Regis	SMGAA
Blachere	Philippe	DDT32
Boyer	Julien	Chambre d'agriculture 64
Buffalan	Jean-Luc	AGIVA
Butruille	Sandrine	CD65
Carchan	Isabelle	Pays du Val d'Adour
Cassagne	Morel	Coalition climat 21
Castet	Gerard	IA + CD 32
Cazaux	Jean-Luc	FDAAPPMA65
Dauriac	Fabien	Chambre d'agriculture 65
Dehez	Gérard	Maire de Barcelonne du Gers
Delas	Bruno	ADIVA 65
Dellerue	Robert	Particulier
Descoubet	Stéphane	Agriculteur à St Mont et Corneillan
Dubertand	Roland	CC Adour Madiran
Duffau	Jacques	Mairie de Heres
Duplan	Frédéric	CD65
Estrade	Guy	Chambre d'agriculture 64
Fournier	Frederic	DDT65
Fourquet	Sylvain	Jeunes agriculteurs 32
Gaiotti	Jacques	Mairie de Barcelonne
Geoffre	Michel	FNE65
Gleyze	Eric	SIEBAG
Goulet	Francis	Mairie de Tarasteix
Gronnier	Denis	Mairie de Sarriac-Bigorre
Guilhas	Jean	CD65
Imbert	Yves	SIEBAG
Labarrere	Alain	Mairie de Tarasteix (conseiller)

Lacabanne	Joel	Maire de Soublecause
Laffargue	André	CC Val d'Arros
Laffonta	Claude	CD65
Lasbats	Jean-Paul	Agriculteur
Lasplaces	Marie	Mairie de Bagnères
Lasserre	Lilian	Chambre d'agriculture 65
Lepercq	Daniel	CACG
Lestrade	Jean-Louis	Société Hydro-Electrique et Immobilière du Sud (SHIS)
Lieron	Karine	CD 32
Mabrut	Veronique	Agence de l'eau
Marcato	Frédéric	VIVADOUR
Meyer	François	UNICEM
Navarre	Robert	Amis de la terre 32
Pineau	Pierre	SMGAA
Pineda	Bernard	PESQUIT
Planté	Monique	Amis de la terre 32
Pons	Marie-Laure	IA
Poques	René	Mairie de Escondeaux
Portelli	Didier	IA
Portier	Dominique	Nature en Occitanie
Poublan	Bernard	CD65
Poublan	Bernard	Maire de Ger
Reisch	Sonia	Mairie de Moncaup
Réon	Etienne	SIEBAG
Sagnard	Jean-Luc	DDT65
Tellechea-Lopez	Elisabeth	CPIE65
Verdier	Bernard	CD65
Villemur	André	EDF production
Voisin	Thierry	Syndicat de l'Alaric



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

***Réunion publique de lancement
Projet de territoire pour la gestion de l'eau
sur l'Adour en amont d'Aire
- 09 octobre 2018 -***

- 1 – Mots d'introduction
 - 2 – Présentation globale de la démarche
 - 3 – Poursuite des échanges autour des panneaux d'affichage
 - 4 – Conclusion en plénière
-



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

***Réunion publique de lancement
Projet de territoire pour la gestion de l'eau
sur l'Adour en amont d'Aire
- 09 octobre 2018 -***

1 – Mots d'introduction

2 – Présentation globale de la démarche

3 – Poursuite des échanges autour des panneaux d'affichage

4 – Conclusion en plénière



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Mot d'introduction du
Président de l'Institution Adour,
Mr Paul Carrère



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Mot d'introduction de
la Préfète des Hautes-Pyrénées,
Mme Béatrice Lagarde



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Mot d'introduction de
la Préfète du Gers,
Mme Catherine Seguin



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

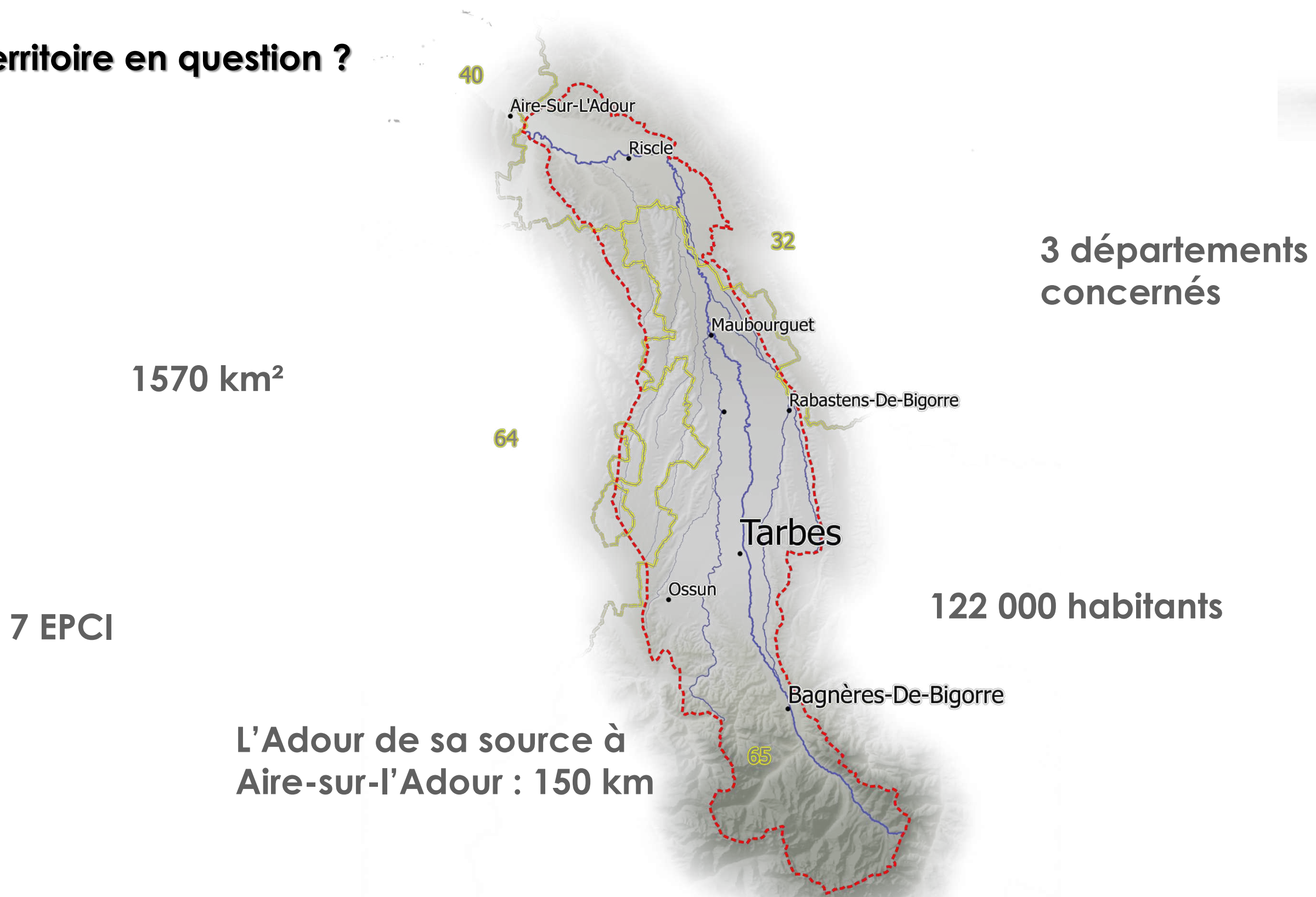
***Réunion publique de lancement
Projet de territoire pour la gestion de l'eau
sur l'Adour en amont d'Aire
- 09 octobre 2018 -***

- 1 – Mots d'introduction
 - 2 – **Présentation globale de la démarche**
 - 3 – Poursuite des échanges autour des panneaux d'affichage
 - 4 – Conclusion en plénière
-

Un projet de territoire pour la gestion de l'eau, c'est quoi ?



Quel est le territoire en question ?



Bassin versant en déséquilibre important (SDAGE 2016-2021)

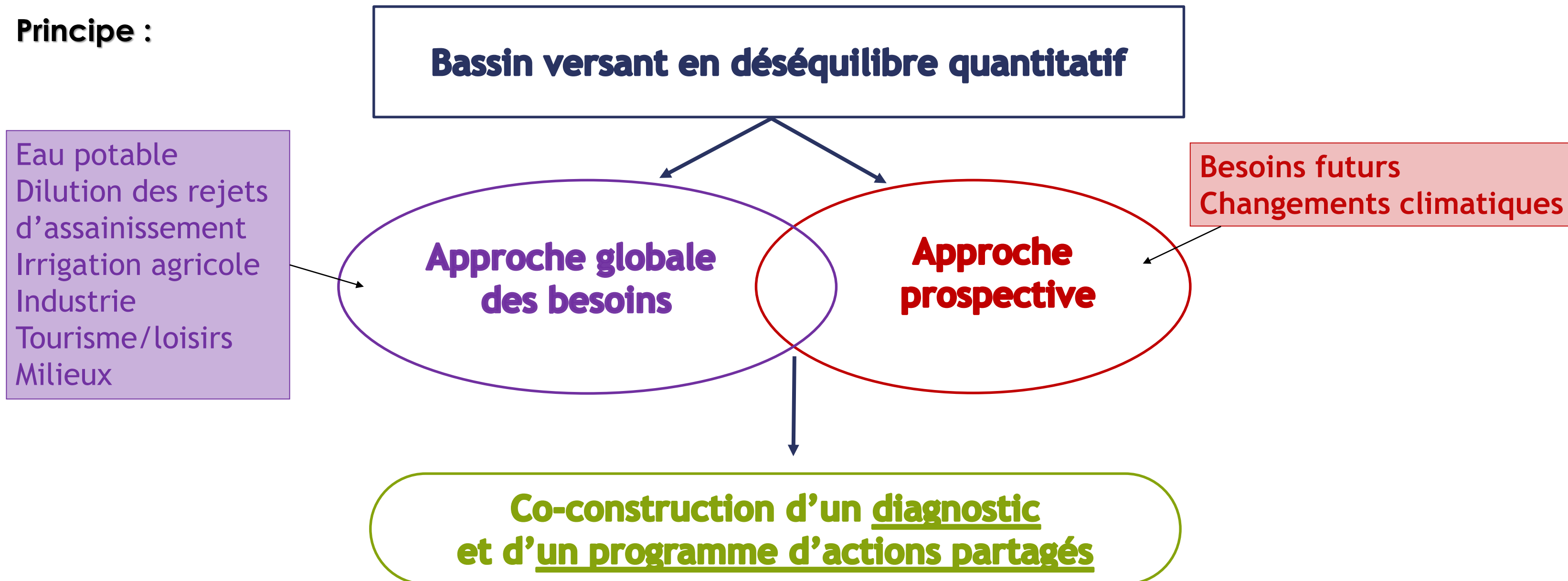


Un projet de territoire pour la gestion de l'eau, c'est quoi ?

Quel est l'objectif ?

Mettre en œuvre de façon collective une gestion quantitative durable de la ressource en eau, reposant sur une approche globale de la ressource disponible par bassin versant

Principe :

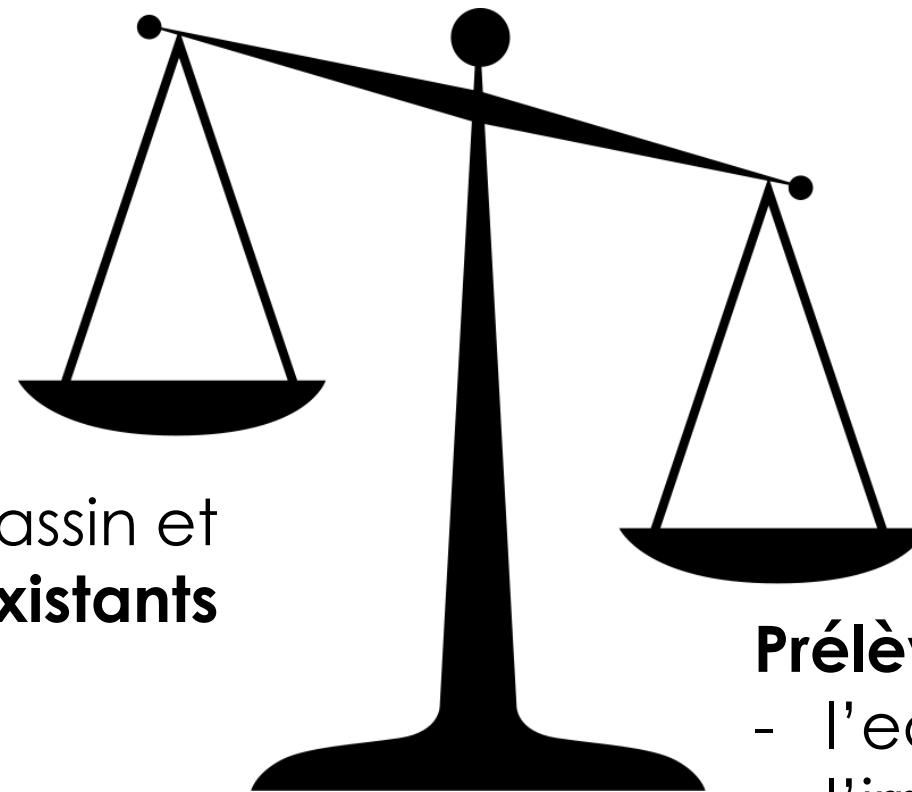


Bassin versant en déséquilibre quantitatif



De quel déficit parle-t-on?

Ressources naturelles du bassin et réservoirs de stockage existants



-14,3 Mm3

Prélèvements et besoins pour :

- l'eau potable
- l'irrigation agricole
- la salubrité (débit à garantir en différents points du cours d'eau)

Source: Etude bilan besoins-ressources réalisé en 2005, révisé en 2012

↳ **ce bilan sera actualisé au cours du projet et les paramètres du modèle seront discutés avec les acteurs du territoire**



Un projet de territoire pour la gestion de l'eau, c'est quoi ?

Approche globale des besoins

Gestionnaires de l'environnement et syndicats de rivière

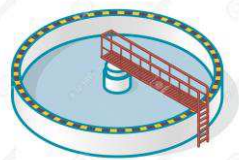


Rivières : 1 800 km
Canaux : 600 km

Collectivités et petit cycle de l'eau



13,5 Mm³ par an



Besoins de dilution des stations d'épuration

Economie agricole



2 900 exploitations – 100 000 ha



Maïs

33,3 %

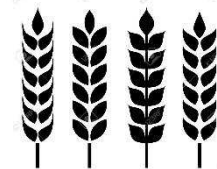


Surface en herbe

32,8 %



25 %



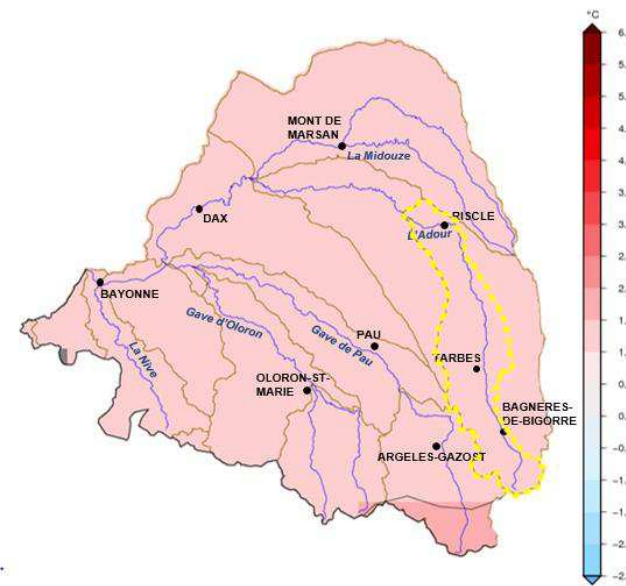
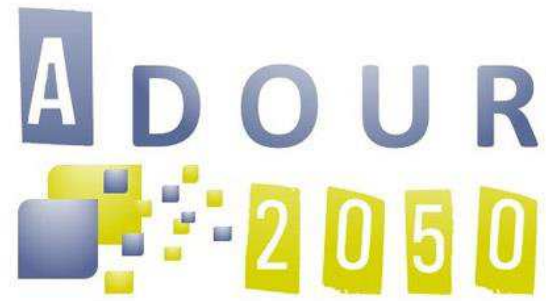
Blé

4,2 %

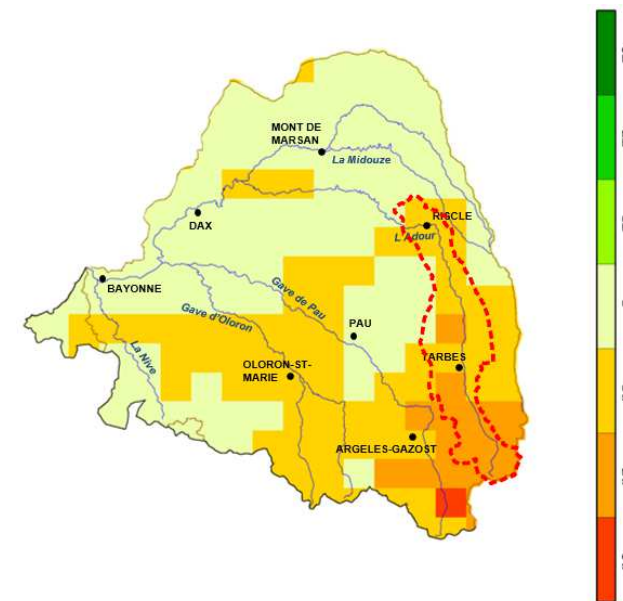
Autres usages économique et touristiques



Un projet de territoire pour la gestion de l'eau, c'est quoi ?

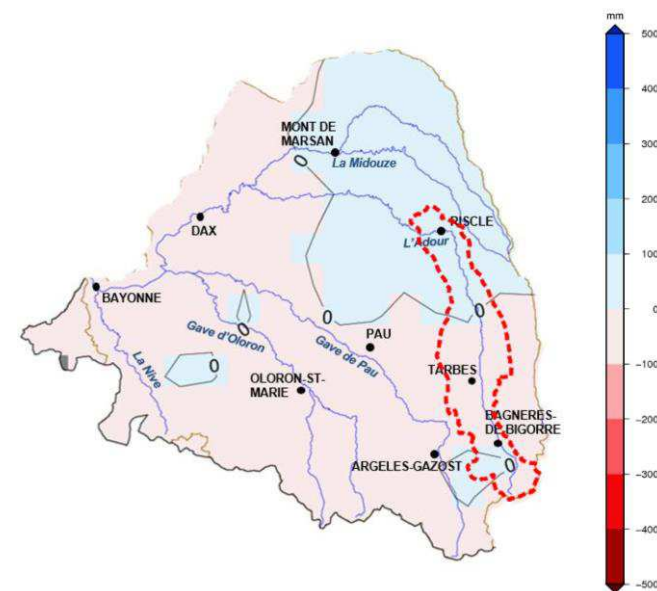


+1 à +1,5°C (lien ETP)

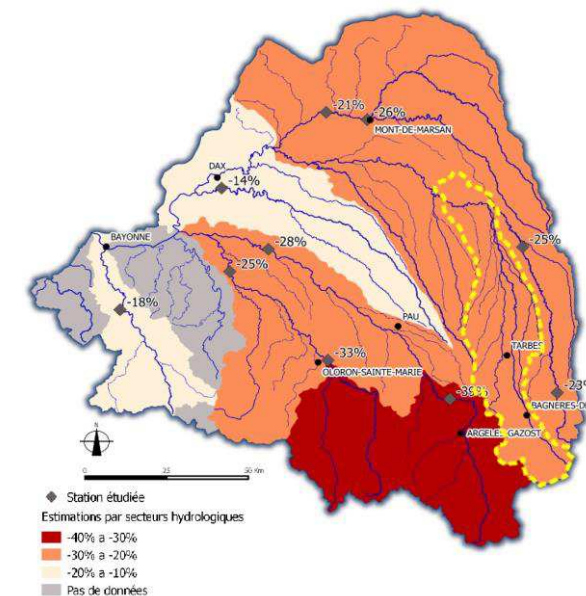


Périodes de sécheresse plus fréquentes

D'ici 2050...



-10 à -20 % de la pluviométrie en été
plus de neige à 1 500 m d'altitude
3 fois moins de neige à 1 800 m



-20 à -30 % de débit à l'étiage

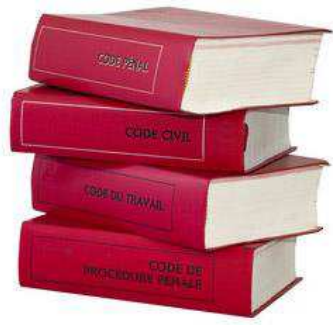
Approche prospective

Détails de l'étude Adour 2050 : www.institution-adour.fr



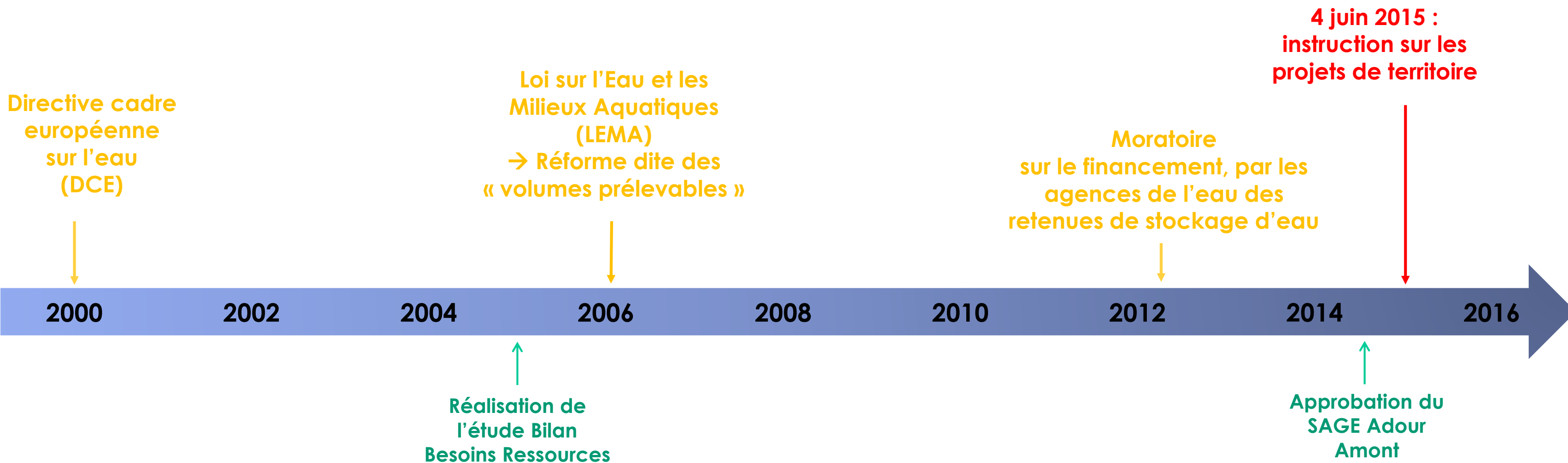
Un projet de territoire pour la gestion de l'eau, c'est quoi ?

Co-construction d'un diagnostic et d'un programme d'actions partagés



L'instruction ministérielle du 4 juin 2015 définit le projet de territoire comme un outil qui **conditionne le financement des actions visant à retrouver un équilibre quantitatif par les Agences de l'eau**, dont la création de retenue de substitution si nécessaire.

Objectifs : sortir d'une « gestion de crise », anticiper le changement climatique.



Un projet de territoire pour la gestion de l'eau, c'est quoi ?

**Co-construction d'un diagnostic
et d'un programme d'actions partagés**

Une circulaire portée par deux ministères : le Ministère de la transition écologique et solidaire & le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Deux enjeux à concilier :

- **Le respect de nos engagements en faveur de l'environnement**
- **La préoccupation de construire les modèles d'une agriculture durable**

→ **Soit un cadre juridique qui nous invite à être ambitieux à condition de trouver un accord collectif et de l'argumenter en réponse à ces deux enjeux !**



Un projet de territoire pour la gestion de l'eau, c'est quoi ?

Co-construction d'un diagnostic et d'un programme d'actions partagés

Ce qu'est le projet de territoire

- La co-construction d'un programme d'actions permettant de tendre vers un équilibre quantitatif durable
- L'opportunité d'aborder la problématique du manque d'eau et à ses impact sur l'environnement
- L'opportunité de réunir tous les acteurs locaux de l'eau (au-delà de la CLE) pour trouver des solutions durables, le moyen de faire dialoguer des acteurs variés
- Partager une vision commune du territoire, en acceptant les incertitudes et en étant transparent sur les données
- L'opportunité d'aborder l'ensemble des solutions possibles

Ce que n'est pas le projet de territoire

- Une fin en soi : les actions ciblées à la fin de la démarche devront être portées par des maîtres d'ouvrage identifiés
- L'opportunité de résoudre tous les problèmes du territoire liés à l'eau (inondations, micropolluants,...)
- Un « micro-SAGE »
- Un diagnostic « hors-sol »
- Une simple consultation des acteurs du territoire sur des solutions déjà identifiées



Un projet de territoire pour la gestion de l'eau, c'est quoi ?

**Co-construction d'un diagnostic
et d'un programme d'actions partagés**

Quelles sont les étapes précédentes...

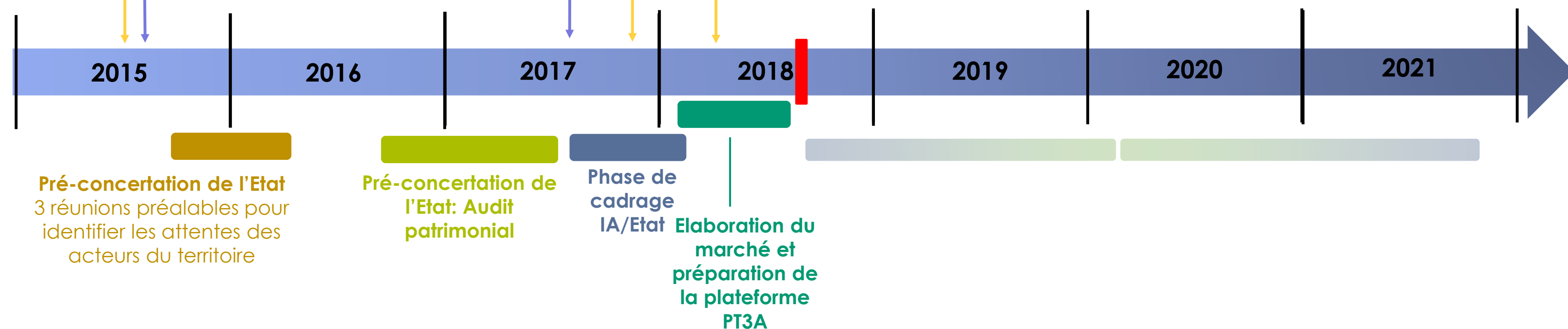
4 juin 2015 : circulaire
sur les projets de
territoire

juillet 2015 :
délibération de l'IA
pour porter le PT3A

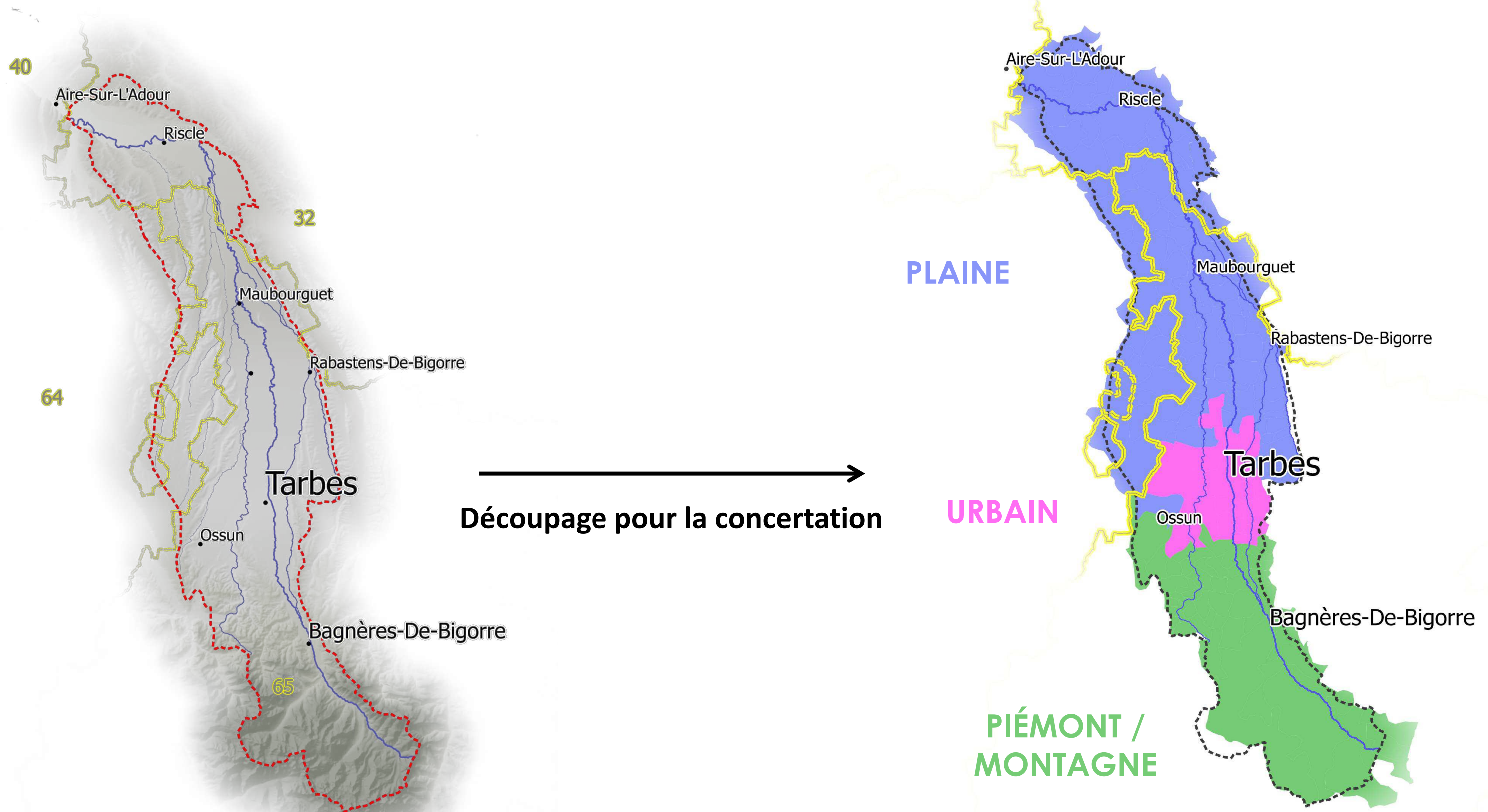
Rappel du
positionnement de
l'IA comme porteur
du PT3A

La CLE valide le
portage du PT3A par
l'IA

La CLE valide la feuille de route du PT3A +
transmission officielle de la feuille de route
par les Préfectures



Enseignements de l'audit patrimonial : **un découpage en sous-territoires**



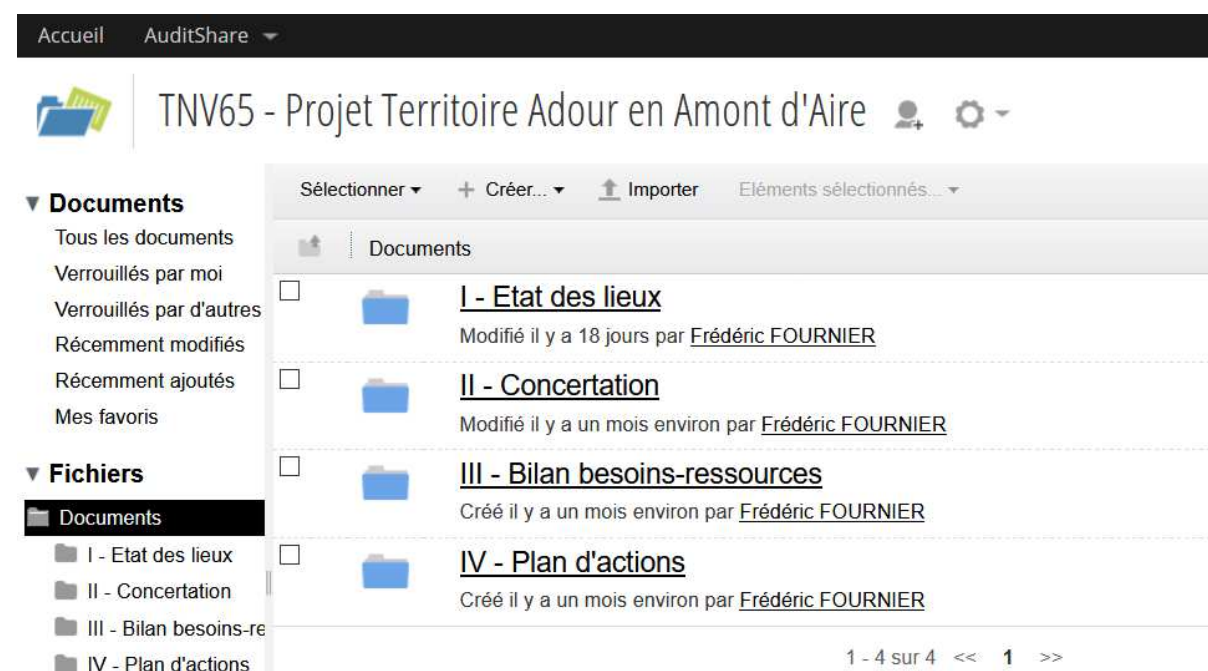
Enseignements de l'audit patrimonial : **un nécessaire partage des connaissances**

- Mise en place d'un centre des connaissances partagées

Centre de partage des connaissances



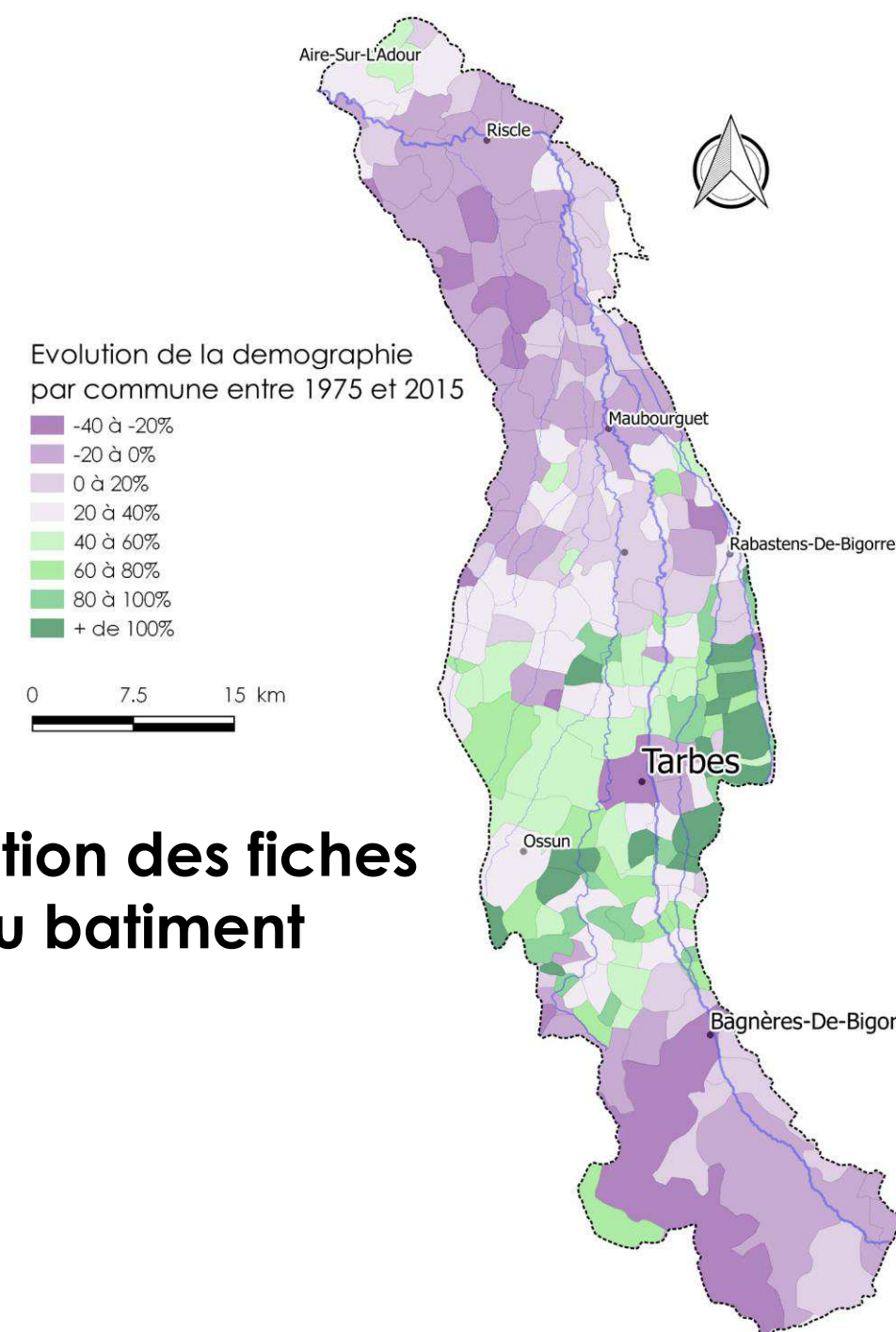
Ateliers



Données brutes + synthèses techniques résumant les informations



Voir la présentation des fiches à l'entrée du bâtiment



Et le site internet : <http://www.institution-adour.fr>



Enseignements de l'audit patrimonial : **un nécessaire partage des connaissances**

- Mise en place d'un centre des connaissances partagées



- Organisation de journées thématiques pour illustrer certains thèmes techniques (exemple : comment se fait la gestion des axes réalimentés ?)



L'assurance du respect de la parole de chacun : **les garants de la concertation**

Principal : M. RIOU

En appui : Mme JEAN

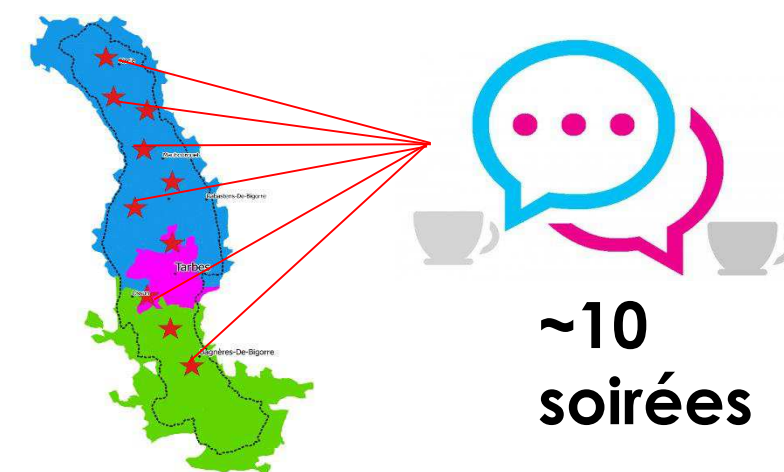
} Désignés par la **Commission Nationale du Débat Public**

↳ Demande à ce que le **grand public** soit davantage intégré à la démarche

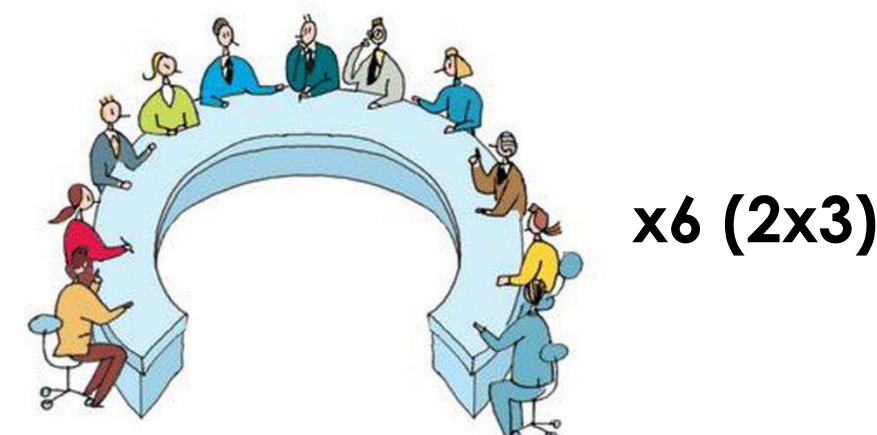
➤ **Zoom sur l'implication du grand public**

Proposition d'implication en 2 temps :

Phase 1 : Information / consultation à travers 2 réunions publiques et 10 cafés débats



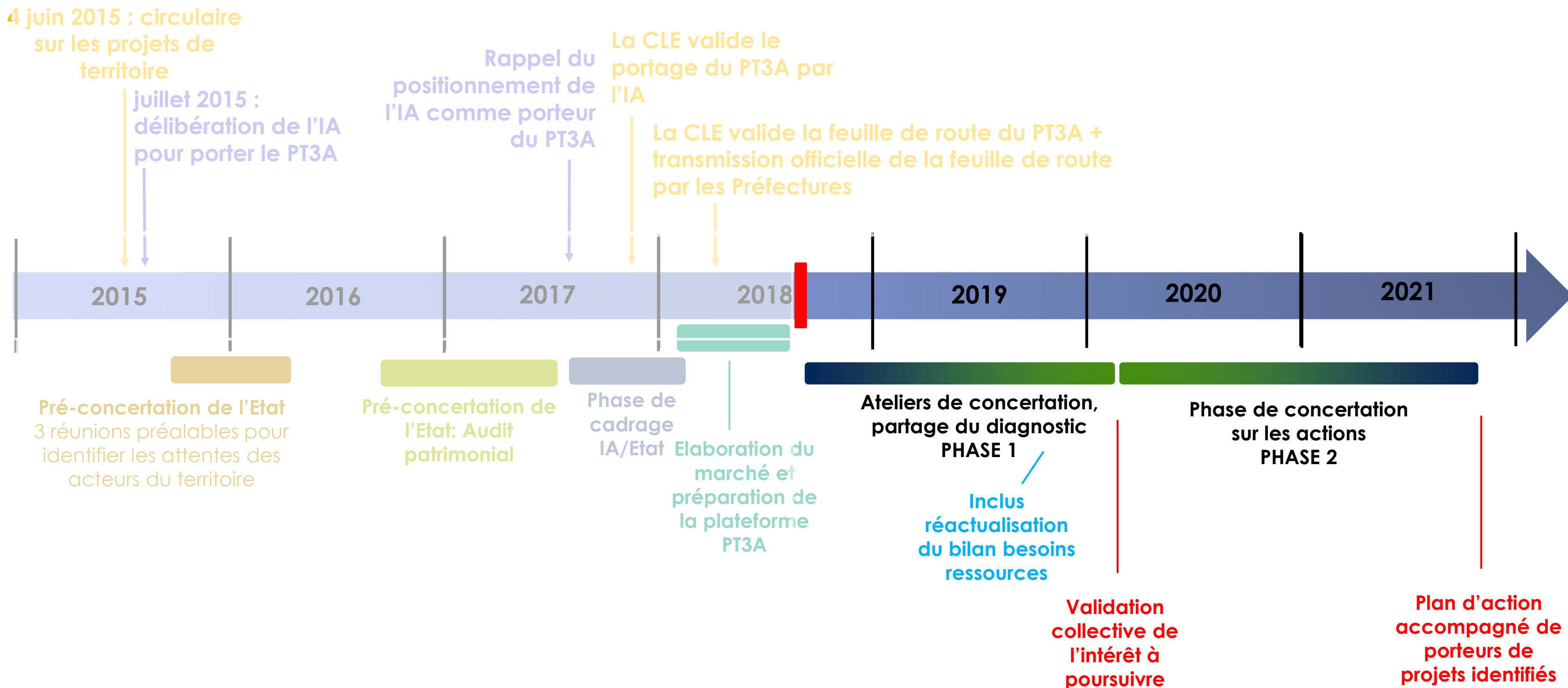
Phase 2 : Implication plus active dans la concertation à travers 2 réunions grand-public par sous-territoires



Un projet de territoire pour la gestion de l'eau, c'est quoi ?

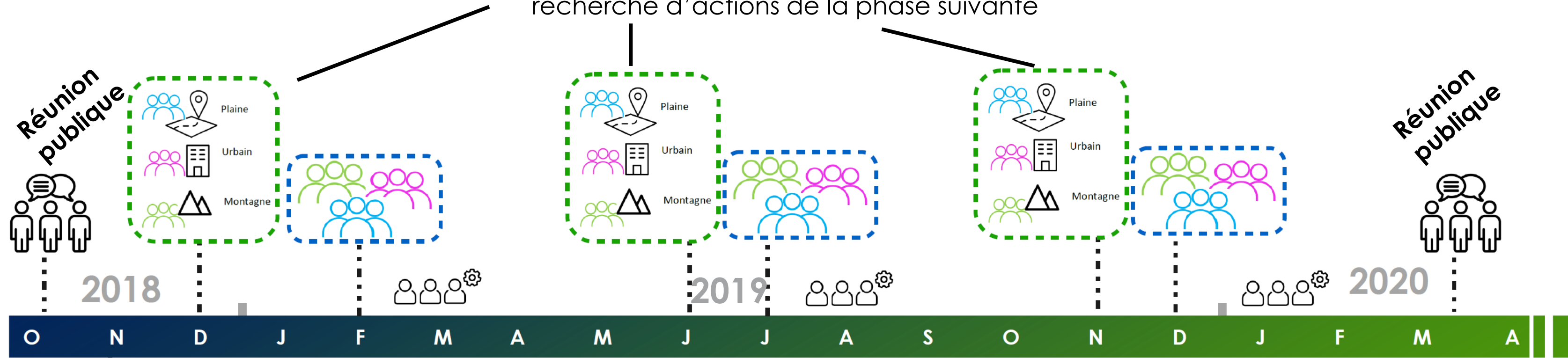
Trouver des solutions ensemble pour s'adapter au manque d'eau

Quelles sont les étapes précédentes... et celles à venir



Ateliers de concertation (x3) + Assemblée générale

- Partager une vision du territoire -> lien CPC
- Définir des orientations stratégiques posant les bases de la recherche d'actions de la phase suivante



Cafés-débat (x10)

- Faire connaître le projet sur le territoire
- Echanger directement avec le grand public

Rencontres par secteur

- Préparer la concertation
- Affiner le projet à connaissance
- Echanger sur les éléments des études socio-économiques



Validation par la CLE



Un projet de territoire pour la gestion de l'eau, c'est quoi ?

Trouver des solutions ensemble pour s'adapter au manque d'eau

Avant de commencer, quelques éléments à avoir en tête...



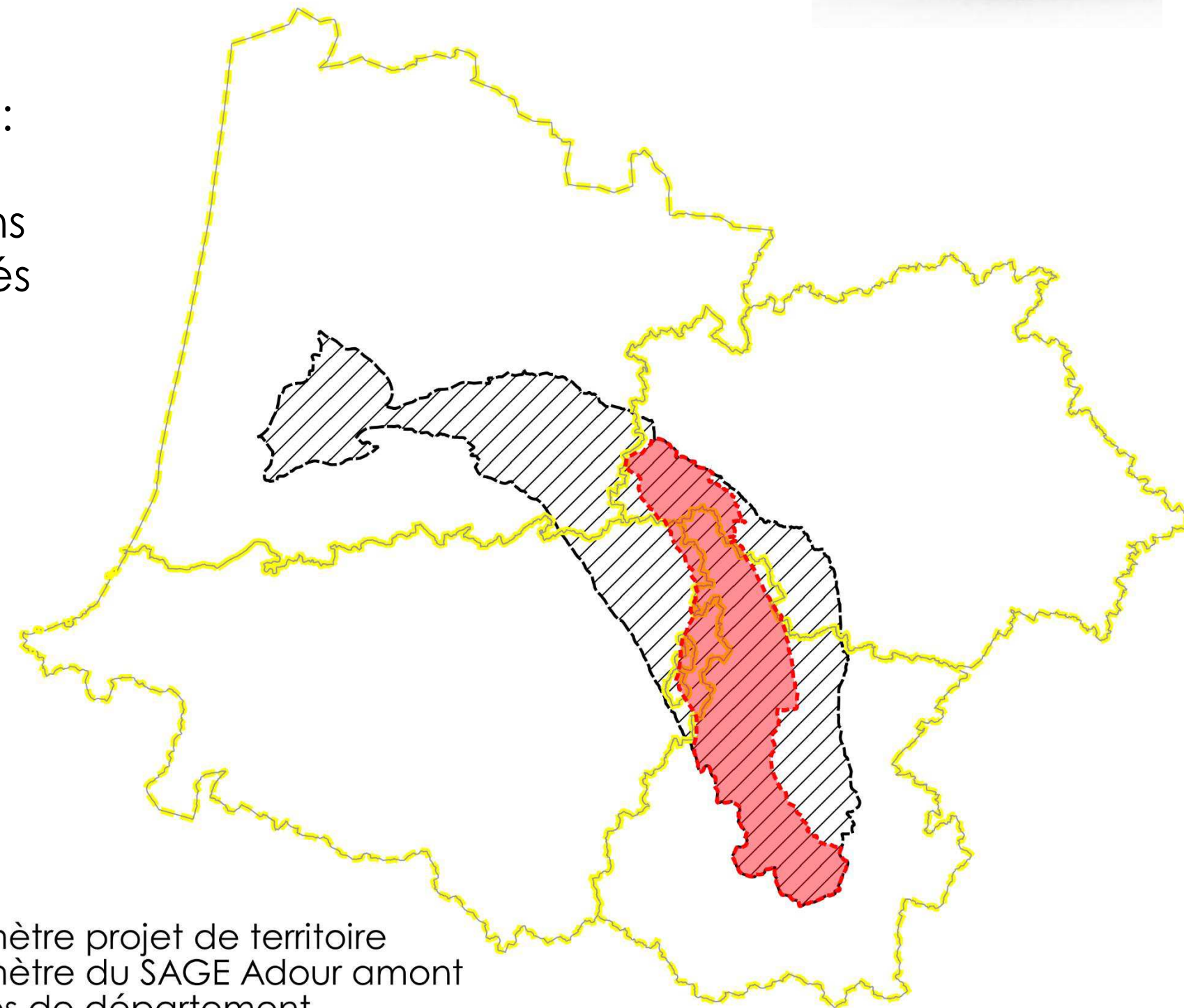
Qu'est ce que le SAGE Adour amont ?

Commission Locale de l'Eau (CLE) composée :

- d'élus du territoire
- de représentants d'usagers et d'associations
- de représentants de l'Etat et des collectivités



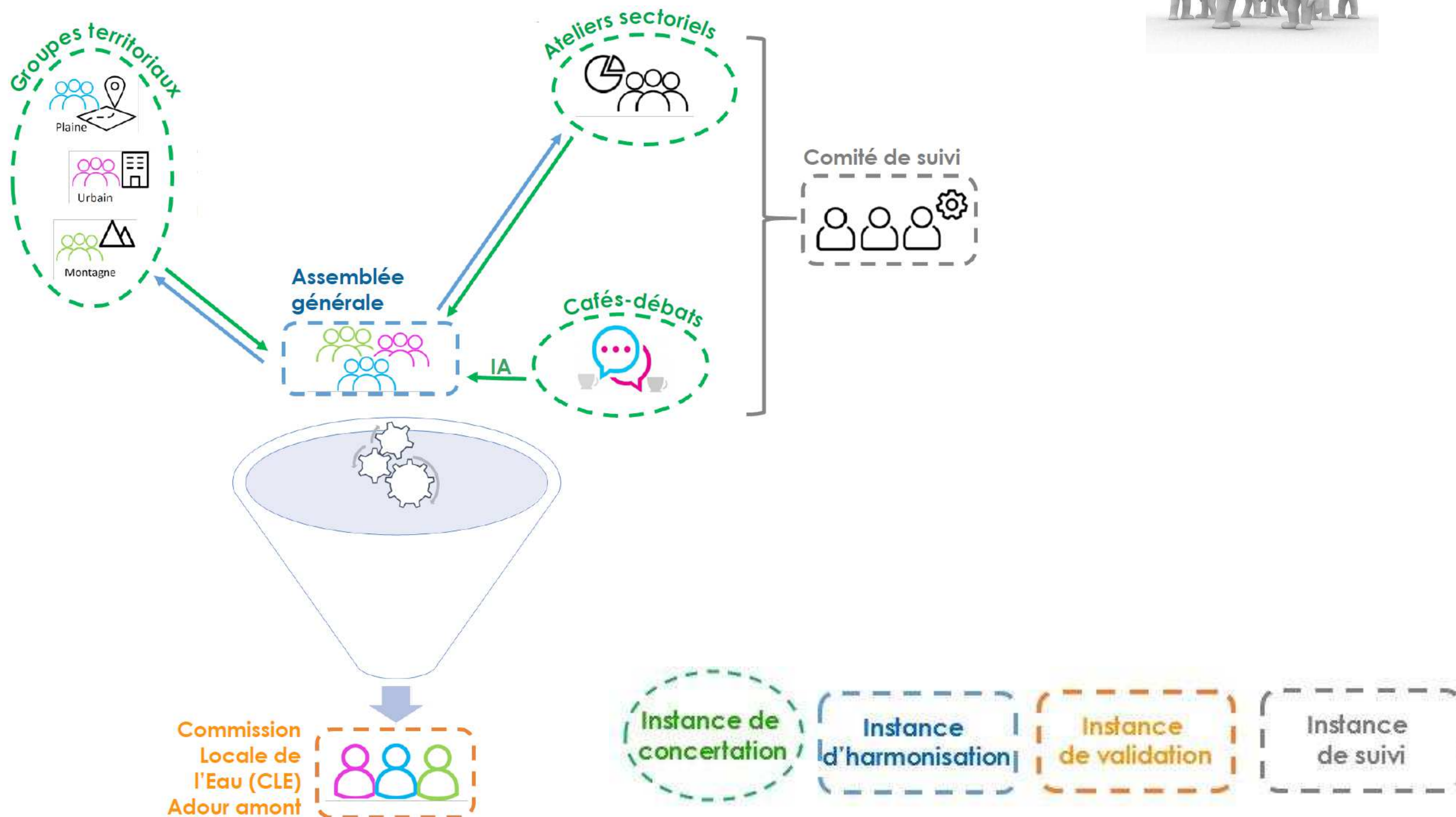
« **Mini parlement de l'eau** » qui a pour mission de favoriser l'émergence d'un équilibre durable entre les différents enjeux de préservation du milieu et de développement des usages



- Périimètre projet de territoire
- ▨ Périimètre du SAGE Adour amont
- limites de département



➤ Les différentes instances de concertation et leur articulation



➤ Participez à la démarche !

➤ Recevez une invitation pour vous inscrire aux ateliers :

(représentants d'usagers et exploitants agricoles)

Voir liste de diffusion de l'invitation, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques

Représentants des collectivités et du petit cycle de l'eau :

- Service assainissement DDT 32, 64 et 65	- Les SPANC	- Les mairies (dont Tarbes*, Riscle*, Beaumarchés*, Escaunets*, Barcelone-du-Gers*, Bagnères-de-Bigorre, Ossun)
- SATESE 32, 64 et 65	- Gestionnaires des STEP	
- SIAEP Haut Adour	- Val d'Adour environnement	
- SIAEP Tarbes Nord*	- CC du territoire	
- Syndicat de Production Intercommunal de l'Eau (SPIDE)	- CA Tarbes Lourdes Pyrénées	
- SIEBAG	- PETR Val d'Adour et Cœur de Bigorre	

Représentants des gestionnaires de l'environnement et syndicats de rivière :

- AFB 32	- Fédération de Pêche 32	- CPIE 32
- AFB 65*	- Fédération de Pêche 65*	- CPIE 65
- AFB 64	- Fédération de Pêche 64	- CPIE 64
- FNE 65*	- Parc National des Pyrénées	
- Nature Midi-Pyrénées*	- SMGAA*	
- Amis de la Terre 32*	- SMHMA	
- SEPANSO 64*		

Représentants du monde agricole :

- OUGC Irrigadour	- Coopérative du Haricot Tarbais*	- Association française d'agroforesterie
- Chambre d'Agriculture 32	- GABB 32	- Jardins et vergers de Bigorre
- Chambre d'Agriculture 65*	- GAB 65	- Association des agriculteurs riverains de la vallée de l'Arros
- Chambre d'Agriculture 64*	- Association d'éleveurs d'estive	- Syndicat des Vins Côtes de Gascogne
- Vivadour	- Arbres et paysages 32 et 65	- Les ASA d'irrigation (dont Lapalud-Jarras*, Syndicat de l'Alaric*)
- Euralis*	- ADASEA 32	
- Maisadour	- ADIVA	
- Etablissement Casaus	- AGIVA	

Représentants des autres usagers économiques et touristiques :

- CDT 32	- Représentants des pisciculteurs (dont Esturgeons de l'Adour*)	- Syndicat intercommunal de la station du grand Tourmalet
- CDT 65*		
- CDT 64	- France Hydro Electricité*	- Représentants du thermalisme
- CCI 32	- EDF Hydraulique Adour et Gaves*	
- CCI 65	- Représentants des carrières (dont Unicem)	- Comité départemental de Canoe Kayak 65*
- CCI 64		



➤ **Participez à la démarche !**

➤ Prenez part aux événements grand public :

Pour recevoir les informations, **laissez nous votre mail**
sur la feuille d'émargement

➤ Déposez un commentaire / une question écrite :

Ou par mail :

*Animateur de la démarche : **Florian URBAN***

→ pt.adouramont@institution-adour.fr



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Réunion publique N°1 : Projet de territoire pour la gestion de
l'eau sur l'Adour en amont d'Aire

Vous avez un commentaire ou une question ? Vous pouvez nous en
faire part ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Organisme (si vous en représentez un) :

Adresse mail (pour qu'on puisse vous répondre) :

Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : secretariat@institution-adour.fr - Site : www.institution-adour.fr





INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Mot de présentation du
garant de la concertation,
Mr Michel Riou

Origines de la participation du public

*“La meilleure façon de traiter les questions d’environnement est d’assurer la participation de tous les citoyens concernés. **Chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l’environnement que détiennent les autres autorités publiques (...) et avoir la possibilité de participer au processus de prise de décision.**”*

Déclaration de Rio adoptée par la Conférence des **Nations Unies** sur l’environnement **1992** (Sommet de la Terre – Rio de Janeiro)

Directives européennes  **Code de l’environnement**

Qu'est-ce que la CNDP ?

- **Autorité Administrative Indépendante** depuis 2002 (créée en 1995).
- Sa mission est de veiller à la participation des citoyens dans le processus de décision de certains **projets d'équipement ou d'aménagement**, de **plans et programmes nationaux** et de **projets de réforme de politiques publiques ayant un impact sur l'environnement ou l'aménagement du territoire**.

ENRICHIR, LÉGITIMER, DÉMOCRATISER LA DÉCISION

- **Débat public (champ de la seule CNDP)**
- **Concertation préalable**
- **Après le débat public ou la concertation préalable, des procédures de participation peuvent se poursuivre jusqu'à l'enquête publique**

Ordonnance du 3 août 2016 : la CNDP publie une liste nationale de garants de la concertation

Le garant peut être nommé :

- **Par la CNDP**
 - pour les projets, plans ou programmes relevant du champ de compétence de la CNDP,
 - ou n'en relevant pas mais étant soumis à évaluation environnementale,
 - ou dans le cadre de sa mission de conseil aux maîtres d'ouvrage (article L121-1)
- **Par le maître d'ouvrage** ou la personne publique responsable du projet

Le garant ne prend pas partie sur le fond du projet. Il veille :

- Aux modalités de participation du public : (par exemple : calendrier permettant la participation la plus large et continue du public, rencontres publiques, outils de participation, etc.).
- A l'intelligibilité et la sincérité des informations diffusées; à la qualité des outils d'information et de communication.
- A la pertinence des outils d'expression du public.
- A la possibilité pour le public de poser des questions, **présenter des observations et des propositions et d'être informé de la manière dont il en a été tenu compte,**
- Au respect des principes et valeurs d'une démarche de concertation du public.

Le garant rend compte en rédigeant un bilan de la concertation

Éthique et déontologie du garant

Les valeurs de la concertation

ARGUMENTATION

TRANSPARENCE

Les valeurs du garant

NEUTRALITÉ & RÉSERVE

INDÉPENDANCE

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Le garant s'engage en faveur de la concertation et signe une charte d'éthique et de déontologie.

Le cas du projet de territoire Adour-Amont

- La préfète des Hautes-Pyrénées et le préfet du Gers demandent à la CNDP la désignation d'un garant pour superviser « le processus de concertation et de co-construction » (lettre du 5 octobre 2017)
- La CNDP désigne un garant (Michel Riou) et un appui au garant (Christine Jean) dans le cadre de sa mission de conseil au maîtres d'ouvrages (L121-1)

Nom : Michel RIOU

Profession : Cadre Fonction Publique retraité

Région : Occitanie

michel.riou@garant-cndp.fr

Vous souhaitez me contacter ?

Numéro de téléphone: 06.58.30.15.09

Adresse postale: 22, chemin de Garrieux
66250 – St Laurent de la Salanque

MERCI DE VOTRE ATTENTION



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Des questions ?



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

***Réunion publique de lancement
Projet de territoire pour la gestion de l'eau
sur l'Adour en amont d'Aire
- 09 octobre 2018 -***

- 1 – Mots d'introduction
 - 2 – Présentation globale de la démarche
 - 3 – Poursuite des échanges autour des panneaux d'affichage**
 - 4 – Conclusion en plénière
-



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

***Réunion publique de lancement
Projet de territoire pour la gestion de l'eau
sur l'Adour en amont d'Aire
- 09 octobre 2018 -***

- 1 – Mots d'introduction
 - 2 – Présentation globale de la démarche
 - 3 – Poursuite des échanges autour des panneaux d'affichage
 - 4 – Conclusion en plénière**
-



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Des questions ?



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Merci de votre participation !
